

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU

PETIT P.V. DESTINE A L 'AFFICHAGE

CANTON DE GIF-SUR-YVETTE
FL/CP

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE VERRIERES-LE-BUISSON

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 SEPTEMBRE 2017

Le vingt-cinq septembre de l'an deux mille dix-sept à vingt heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur JOLY, Maire, et sur convocation qui leur a été adressée le dix-neuf septembre de l'an deux mille dix-sept conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

M. JOLY, Mme FOUCAULT (jusqu'au point n°6 inclus), M. DOSSMANN, Mme LEGOFF, M. DELORT, M. MORDEFROID, M. TREBULLE, Mme ROQUAIN, Mme CASAL DIT ESTEBAN, Mme LIBONG, Mme KERNY-BONFAIT, M. LARNICOL (jusqu'au point n°6 inclus), M. ATTAFF, Mme DEGERIT, M. PEPERS, Mme OCTAU, M. PANCRAZI, Mme BOULER, M. MILLET, M. TIXIER, Mme DE CHABALIER, M. FOURNIER, M. YAHIEL, M. HULIN, Mme GIRI et M. GRISSOLANGE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme FOUCAULT à M. DELORT (à partir du point n°7)
Mme CHATEAU-GILLE à M. JOLY
M. ZAKARIAN à M. TIXIER
M. LARNICOL à M. TREBULLE (à partir du point n°7)
Mme ORSINI à Mme FOUCAULT
M. DERBANNE à M. DOSSMANN
M. LEFEVRE à Mme LEGOFF

ABSENTS

M. CHARLES
Mme BARBET

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme FOUCAULT

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande au Conseil de se prononcer sur le compte-rendu des séances du Conseil municipal du 23 janvier 2017, 6 mars 2017, 24 avril 2017 et 22 mai 2017 qui sont approuvés à l'unanimité.

Puis, Monsieur le Maire indique avoir reçu une question écrite de Monsieur GRISSOLANGE pour Verrières Ville Ouverte (VVO) qui sera abordée en fin de séance et demande au Conseil de procéder à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DESIGNE

- Madame Caroline FOUCAULT secrétaire de séance,

DESIGNE

- Madame Isabelle GIRI en remplacement de Madame Aurélia CHAUVEAUD-LAMBLING au sein des commissions municipales suivantes :
 - affaires scolaires et Restauration,
 - petite Enfance,
 - jeunes et Péricolaire,
 - culture et Patrimoine,
 - commission consultative des services publics locaux.

EMET

- un avis favorable à l'ouverture exceptionnelle des commerces de détail de la commune pour l'année 2018 où le repos a lieu normalement le dimanche, avec les contreparties prévues par le code du travail pour les salariés concernés par 28 voix pour, 2 voix contre (M. TREBULLE et M. GRISSOLANGE) et 1 abstention (M. MORDEFROID),

APPROUVE

- les statuts de la Communauté Paris-Saclay (CPS),

ARRETE par 24 voix pour, 4 voix contre (M. FOURNIER, M. YAHIEL, M. HULIN et Mme GIRI) et 3 abstentions (M. ZAKARIAN, M. TIXIER, et M. GRISSOLANGE),

- le bilan de la concertation préalable sur le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme, ce bilan posant les conditions favorables à la poursuite de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme,
- le projet de Plan Local d'Urbanisme de la ville qui sera soumis à enquête publique conformément à l'article L.153-19 du Code de l'Urbanisme et transmis, pour avis, à l'ensemble des Personnes Publiques Associées visées aux articles L.132-7 et suivants du Code de l'Urbanisme, ainsi qu'aux personnes publiques telles que les communes limitrophes, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) et les services de l'Etat ayant demandées à être consultées,

DECIDE

- de créer les postes suivantes dans le cadre des avancements de grade au titre de l'année 2017 : 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, 2 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, 2 postes d'ASEM principal de 1^{ère} classe, 1 poste d'agent de maîtrise principal, 1 poste d'éducateur principal de jeunes enfants, 1 poste de chef de service de police municipale principal de 1^{ère} classe, 1 poste d'animateur principal de 2^{ème} classe, 1 poste d'animateur principal de 1^{ère} classe, 1 poste d'assistant socio-éducatif principal et 1 poste d'éducateur de jeunes enfants,

- de revaloriser l'activité accessoire de médecin des crèches municipales, à compter du 1^{er} octobre 2017, à 43,65 € bruts de l'heure, évoluant au même rythme que la valeur du point d'indice,

PREND ACTE

- du bilan d'activité 2016 de la Cuisine centrale de Verrières-le-Buisson par API RESTAURATION,

AUTORISE

- Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs au dépôt du permis de construire modificatif et à la nouvelle déclaration de travaux concernant l'Espace Bernard MANTIENNE,

APPROUVE

- l'avenant n°1 du marché de maîtrise d'œuvre pour l'Avant Projet Définitif (ADP) de l'église Notre Dame de l'Assomption et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents avec la société AEDIFICIO par 27 voix pour et 4 abstentions (M. FOURNIER, M. YAHIEL, M. HULIN et Mme GIRI),
- les conventions d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques du réseau à très haut débit en fibre optique avec la société ORANGE sur 3 sites,

PREND ACTE

- du rapport annuel 2016 de SUEZ pour le prix et la qualité du service public de l'assainissement,

DECIDE

- d'intégrer dans le domaine public communal la voirie dite « passage du village » et de donner autorisation à Monsieur le Maire pour signer les documents se rapportant à ce dossier,
- d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 350 € à l'association TUTTI VOCE, au titre de l'année 2017,
- de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 15 711 € en faveur des sinistrés de l'ouragan IRMA par le biais d'associations caritatives.

Toutes les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une mention particulière ont été approuvées à l'unanimité des votes exprimés

PREND ACTE DES DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

- N°123 Convention avec le Syndicat d'Initiative et le Comité des Fêtes de Bièvres pour la mise à disposition à titre gracieux d'un tracteur municipal,
- N°124 Convention d'accompagnement pour 3 recrutements entre la Ville et le cabinet Michael Page Public & Non Profit pour un montant de 19 200 € TTC,
- N°125 Convention entre la Ville et Sioule Sancy Incendie pour une formation prévue les 10 et 21 juillet 2017 pour un montant de 2 064 € TTC,

- N°126 Contrat entre la Ville et la société BCM Foudre pour la vérification de l'installation de protection contre la foudre pour un montant de 768 € HT,
- N°127 Contrat entre la Ville et la société Bureau Véritas Exploitation pour la vérification périodique des installations électriques pour un montant de 200 € HT,
- N°128 Convention entre la Ville et l'U.D.P.V pour le prêt à titre gracieux de matériel le mercredi 28 juin 2018 de 09h à 12h,
- N°129 Contrat entre la Ville et la société DIAC location pour l'entretien et la location de batterie pour le véhicule ZOE pour une durée de 60 mois et pour un montant mensuel de 135,60 €,
- N°130 Convention avec l'EHPAD « Léon Maugé » pour le prêt de matériel à titre gracieux du 30 juin au 05 juillet 2017,
- N°131 Convention de mise à disposition d'un logement communal sis 73 rue d'Estienne d'Orves pour la période du 01 juillet au 30 septembre 2017 pour une redevance mensuelle de 184,27 € hors charges,
- N°132 Contrat de cession d'un spectacle vivant avec l'entreprise Temal Productions, pour la représentation du spectacle « Smashed » le dimanche 04 février 2018 à 17h00 à l'Espace Bernard MANTIENNE pour un montant de 6 973,13 €,
- N°133 Avenant au marché public n°980 relatif aux travaux d'extension de l'orangerie de la propriété Vaillant- Espace Tourlière pour un montant supplémentaire de 8 533,09€ HT,
- N°134 Avenant au marché public n°981 relatif au remplacement des éléments de fermeture des parcs Louise de Vilmorin et Régnier pour un montant supplémentaire de 11 550 € HT,
- N°135 Convention entre la Ville et CEGAPE pour une formation prévue le 28 septembre 2017 pour un montant de 1 240 € TTC,
- N°136 Avenant n°1 au contrat de prêt avec l'association Saint-André pour l'utilisation de la salle « Saint Germain » située au 9 rue d'Antony pour une date supplémentaire pour un montant de 130 € TTC,
- N°137 Contrat de cession du droit d'exploitation avec l'association L'art en Liberté le samedi 21 octobre 2017 pour un spectacle de conte « De combien sommes-nous éloignées du soleil ? » au Moulin de Grais pour un montant de 650 € TTC,
- N°138 Contrat de vente de représentation avec l'entreprise Matrioshka Productions pour la représentation du spectacle « Amok » le samedi 24 mars 2018 à 21h00 à l'Espace Bernard MANTIENNE,

- N°139 Contrat de cession du droit d'exploitation avec l'entreprise SARL Nemo pour la représentation du spectacle de Renaud Garcia-Fons « La vie devant soi » le samedi 26 mai 2018 à 21h00 à l'Espace Bernard MANTIENNE pour un montant de 3 903,50 € net,
- N°140 Contrat de cession du droit d'exploitation avec l'association Ioul Musique pour un spectacle de contes « Méli-Mélo de la tête aux pieds » le mercredi 15 novembre 2017 à la médiathèque André Malraux pour un montant de 460 € TTC,
- N°141 Contrat de pré-achat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec le Théâtre du menteur pour la création d'un court métrage dans le cadre de 8 ateliers d'écriture et de réalisation pour un montant de 3 000 € net,
- N°142 Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la Compagnie du Samovar pour la représentation d'un spectacle « Trajectoires » le mercredi 22 novembre 2017 à 10h et 16h au Moulin de Grais, pour un montant de 1 550 € net,
- N°143 Convention avec la société Terre des Mondes pour 4 ciné-conférences organisées dans le cadre de la saison culturelle 2017/2018 pour un montant de 944,17 € HT,
- N°144 Contrat de cession du droit de projection publique du film « Tout s'accélère » en présence du réalisateur avec « La Clairière Production » le samedi 25 novembre 2017 à la médiathèque André Malraux pour un montant de 390 € TTC,
- N°145 Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la Compagnie CFB 451 pour la représentation du spectacle « Valse en trois temps » le samedi 7 avril 2018 à 21h à l'Espace Bernard MANTIENNE pour un montant de 4 925,58 € net,
- N°146 Contrat de cession du droit de représentation en tournée avec la société Le Lucernaire pour la représentation du spectacle « Loulou » le mercredi 31 janvier 2018 à 10h et 16h à l'Espace Bernard MANTIENNE pour un montant de 3 587 € net,
- N°147 Convention de mise à disposition d'un logement communal sis 77 rue d'Estienne d'Orves du 07 août au 07 novembre 2017 pour une redevance mensuelle de 340 € charges comprises,
- N°148 Convention entre la Ville et CYRIL GROUP pour une formation pour un montant de 1 350 € TTC,
- N°149 Signature du lot n°3 (livres scolaires) du marché public relatif à la fourniture d'articles de papeterie de la commune avec Les Papeteries PICHON pour un montant annuel compris entre 8 000 et 25 000 € HT,

- N°150 Conclusion d'un marché public relatif à l'acquisition et l'installation de matériel de projection sur support numérique et d'un projecteur numérique, garantie et maintenance du matériel avec la société TACC pour un montant de 68 755,50 € pour la solution de base et 6 000 € TTC pour la variante exigée,
- N°151 Contrat entre la ville et la société TAZE Electricité pour l'entretien préventif et curatif du système de sécurité incendie, du désenfumage et de l'éclairage de secours du centre de vacances de Gravières pour un montant annuel de 5 309,40 € TTC,
- N°152 Contrat entre la ville et la société THYSSENKRUPP pour l'entretien préventif et curatif de deux ascenseurs de personnes à mobilité réduite situés à la Maison Vaillant et à l'école maternelle du Bois Lorient pour un montant annuel de 3 552 € TTC,
- N°153 Signature d'une convention avec l'association Scientipôle Savoirs et Société pour la location de l'exposition « Cap sur les ondes » du 02 au 16 octobre 2017 pour un montant de 900 € net,
- N°154 Convention entre la ville et la ville des Ulis pour une formation prévue le 12 octobre 2017 pour un montant de 70 € TTC,
- N°155 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'Association Jazz en face, pour la représentation du spectacle « Sheila Jordan Trio » le dimanche 3 décembre 2017 à 16h00 au Moulin de Grais pour un montant de 1 800 € TTC,
- N°156 Convention de mise à disposition d'un logement communal sis 13 rue d'Antony pour la période du 01 septembre au 30 novembre 2017 pour un montant de 225,72 € hors charges,
- N°157 Signature d'un contrat de cession du droit de projection publique du film « Tout s'accélère » en présence du réalisateur avec « La clairière production » le samedi 25 novembre 2017 à la médiathèque André Malraux pour un montant de 390 € TTC,
- N°158 Convention entre la ville et le centre de formation Saint- Honoré pour une formation prévue du 11 au 13 octobre 2017 pour un montant de 615€ TTC,
- N°159 Signature d'un contrat de prêt de l'exposition « Les livres, c'est bon pour les bébés » par la Communauté d'agglomération de Paris-Saclay du 03 au 30 octobre à la médiathèque André Malraux pour le prêt à titre gracieux de deux caisses de livres, un grand carton de six cubes-jeu illustrés et de quatre paravents dépliant de trois panneaux solaires,
- N°160 Convention entre la ville et le Poney Club du Bois de Verrières pour mettre en place des ateliers d'éveil équestre pour les enfants du multi-accueil La Pouponnière pour un montant de 20 € par séance pour 6 enfants et 4 € par enfant supplémentaire,

- N°161 Convention entre la ville et le centre de formation Saint – Honoré pour une formation prévue du 18 au 20 octobre pour un montant de 615 € TTC,
- N°162 Convention de mise à disposition d'un logement communal sis 73 rue d'Estienne pour la période du 01 juillet 2017 au 31 mars 2018 pour un montant de 184,27 € hors charges,
- N°163 Signature d'un contrat de prestation avec les musiciennes Marie SAINT-BONNET et Daphné DERIEUX pour la représentation du spectacle « Duo de harpes » le dimanche 15 octobre 2017 à 16h au Moulin de Grais,
- N°164 Signature d'une convention avec l'Association du Comité de Jumelage de Verrières-le-Buisson pour la mise à disposition à titre gracieux d'un véhicule municipal de 9 places.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.

**Le Maire,
Vice-Président de Paris-Saclay,**

Thomas JOLY

Affiché conformément aux articles L.2121-25 et R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application du décret du 7 avril 2000, "le dispositif des délibérations du Conseil Municipal et les arrêtés du Maire, à caractère réglementaire, sont publiés dans un Recueil des Actes Administratifs ayant une périodicité trimestrielle", lequel est, par demande formulée auprès du Secrétariat Général, en Mairie :

- consultable, sur place à titre gratuit.

- communicable, par photocopie, à titre onéreux, aux frais du demandeur, au (x) tarif (s) fixé (s) par délibération, en vigueur à la date de la demande.